



Tarifs Notre Dame Sévigné - Talence

2022-2023	ECOLE		COLLEGE	
	Tarif annuel	Mensualité (10 mois)	Tarif annuel	Mensualité (10 mois)
① Contribution des familles :				
• Tranche 1 (QF<575€)	441 €	44,10 €	607 €	60,70 €
• Tranche 2 (576€<QF<1300€)	569 €	56,90 €	738 €	73,80 €
• Tranche 3 (1301€<QF<2100€)	658 €	65,80 €	842 €	84,20 €
• Tranche 4 (2101€<QF<3000€)	744 €	74,40 €	938 €	93,80 €
• Tranche 5 (QF>3000€)	835 €	83,50 €	1 043 €	104,30 €
② Cotisations diverses :				
Contribution services Enseignement catholique	80 €		80 €	
Contribution services UGSEL (sport scolaire)	---		5 €	
Contribution projet spectacle 6°, 5°, 4°	---		27 €	
Contribution formation PSC1 pour les 4°	---		30 €	
Frais photos (classe et individuelle)	17,50 €		17,50 €	
Ressources numériques pédagogiques	---		30 €	
Abonnement EcoleDirecte	3,95 €		3,95 €	
APEL (par famille et par an) facultatif, recommandé	24 €		24 €	
③ Demi-pension : forfaits			<i>Forfait 4 jours</i>	
• 4 jours	765 €	76,50 €	Lu, Ma, Je, Ve	
• 3 jours	580 €	58 €		79,70 €
• 2 jours	392 €	39,20 €		
• Repas occasionnel	6,95 €/repas		7,20 €/repas	
Etude surveillée : (nombre de soirs par semaine)	(16h45-18h30)		(17h-18h30)	
• 4 soirs	389 €	38,90 €	389 €	38,90 €
• 3 soirs	300 €	30 €	300 €	30 €
• 2 soirs	213 €	21,30 €	213 €	21,30 €
• 1 soir	125 €	12,50 €	125 €	12,50 €
• occasionnelle	5,50 €/jour	----	5,50 €/jour	----
Garderie du matin (7h30-8h10) :				
Forfait annuel	105 €			
Occasionnel	2,20 €/jour			
Forfait annuel ramassage scolaire (Bègles et Villenave d'Ornon)	125 €		125 €	

① Les contributions des familles sont calculées en fonction du quotient familial calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts. Ces contributions permettent le financement de la gestion de l'établissement (investissements immobiliers, d'équipement et fournitures diverses), ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. **Une réduction de 15% sera accordée sur la contribution familiale du 3ème enfant.**

L'acompte de 150€ (dont 40€ de frais de dossiers) versé au moment de l'inscription ou de la réinscription sera déduit de la facture annuelle. Cet acompte pourra être remboursé en cas de désistement pour raison majeure laissée à l'appréciation de la direction. En cas de 1ère inscription, les frais de dossier ne sont pas remboursables.

NB : En dehors des contributions familiales et de la contribution au projet spectacle, les tarifs restent inchangés.

② La contribution à l'APEL est une contribution unique de 24€ par famille. Les frais de photo et la cotisation à l'APEL sont facultatifs. Sans refus de votre part au moment de l'inscription ou de la réinscription et au plus tard le 9 septembre 2022, ces cotisations facultatives seront incluses votre facture annuelle.

③ La demi-pension ne pourra être minorée qu'à partir d'une semaine d'absence et uniquement pour raison médicale. Le tarif du forfait de 4 jours tient compte des sorties pédagogiques et organisations diverses.

Modalités de paiement :

Une facture annuelle vous sera envoyée avant le 30 septembre, les paiements commencent à partir du mois d'octobre. Nous vous encourageons vivement à opter pour les prélèvements automatiques qui permettent un étalement plus important sur l'année. En cas de difficulté financière, il est recommandé de prendre rendez-vous avec le chef d'établissement dans les meilleurs délais (compta@notredamesevigne.fr - 05 56 80 55 51).